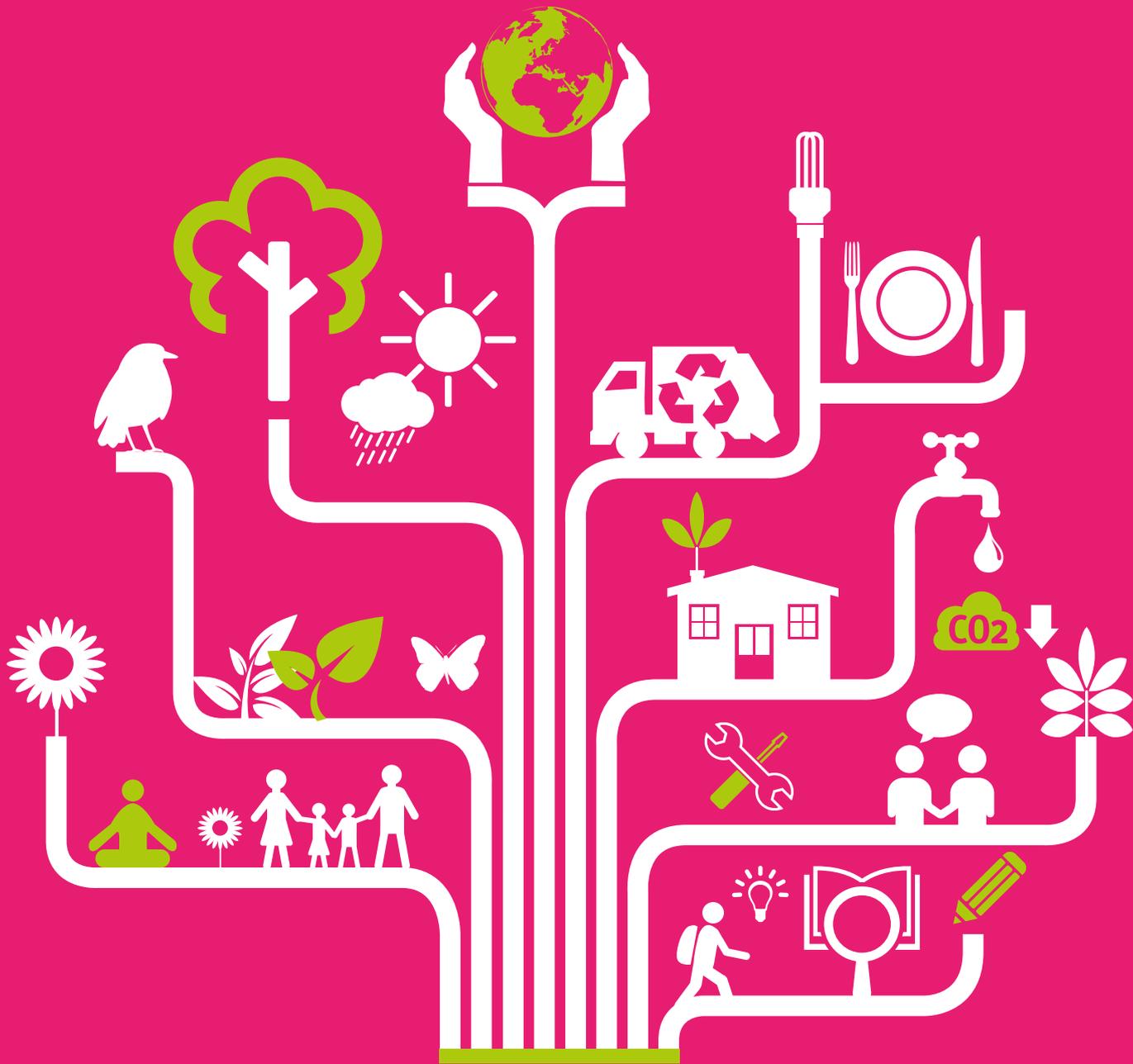


Agenda

Ermontois

Plan d'actions 2018 - 2020

21



LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
EN ACTIONS

28

NOUVELLES ACTIONS
pour une ville durable
et solidaire

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| Éditorial de Monsieur Le Maire | 3 |
| Le développement durable : penser global, agir local | 4-6 |

AXE STRATÉGIQUE N°1

AMÉLIORER LES PRATIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX

| | |
|--|-------|
| Fiche-action n° 1.1 | |
| Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire | 8-9 |
| Fiche-action n° 1.2 | |
| Composter les biodéchets résiduels des cantines scolaires | 10-11 |
| Fiche-action n° 1.3 | |
| Développer les achats publics durables | 12-13 |
| Fiche-action n° 1.4 | |
| Avoir une gestion durable des déchets de chantiers municipaux | 14-15 |
| Fiche-action n° 1.5 | |
| Réduire les consommations de papier de bureau et en améliorer le tri | 16-17 |
| Fiche-action n° 1.6 | |
| Mettre en place des alternatives à la vaisselle jetable | 18-19 |
| Fiche-action n° 1.7 | |
| Mieux réemployer ou recycler le matériel usagé de la collectivité | 20-21 |
| Fiche-action n° 1.8 | |
| Développer les solutions d'efficacité énergétique | 22-23 |

AXE STRATÉGIQUE N°2

GASPILLER MOINS ET MIEUX VALORISER NOS DÉCHETS

| | |
|--|-------|
| Fiche-action n° 2.1 | |
| Mieux valoriser les invendus alimentaires des commerces d'Ermont | 26-27 |
| Fiche-action n° 2.2 | |
| Réduire et trier les déchets du Marché St Flaive | 28-29 |
| Fiche-action n° 2.3 | |
| Réparer les objets ensemble pour qu'ils durent | 30-31 |
| Fiche-action n° 2.4 | |
| Installer une boîte à livres dans chaque quartier | 32-33 |
| Fiche-action n° 2.5 | |
| Implanter de nouvelles bornes Textiles-Linge-Chaussures | 34-35 |

AXE STRATÉGIQUE N°3

ADAPTER LES ESPACES URBAINS AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS

| | |
|---|-------|
| Fiche action n° 3.1 | |
| Préserver et créer des îlots de fraîcheur en ville | 38-39 |
| Fiche-action n° 3.2 | |
| Associer les habitants au fleurissement et au jardinage de certains espaces urbains | 40-41 |
| Fiche-action n° 3.3 | |
| Impulser et accompagner la création d'un espace de travail mutualisé | 42-43 |

AXE STRATÉGIQUE N°4

ÊTRE PLUS ATTENTIF AUX AUTRES

| | |
|---|-------|
| Fiche-action n° 4.1 | |
| Sensibiliser la population à l'isolement : Qu'est-ce que l'isolement ? Comment agir ? | 46-47 |
| Fiche-action n° 4.2 | |
| Former un « entourage » pour être plus attentifs aux personnes isolées | 48-49 |
| Fiche-action n° 4.3 | |
| Mieux comprendre la mobilité des Seniors | 50-51 |
| Fiche-action n° 4.4 | |
| Communiquer sur le rôle et les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ... | 52-53 |

AXE STRATÉGIQUE N°5

ÉDUCER ET FORMER À LA NATURE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | |
|---|-------|
| Fiche-action n° 5.1 | |
| Participer au programme « Rue aux enfants, rues pour tous » | 56-57 |
| Fiche-action n° 5.2 | |
| Faire expérimenter la nature aux enfants | 58-59 |
| Fiche-action n° 5.3 | |
| Accompagner les écoles en Éducation au Développement Durable | 60-61 |
| Fiche-action n° 5.4 | |
| Organiser des formations pratiques gratuites et ouvertes à tous | 62-63 |
| Fiche-action n° 5.5 | |
| Créer une ferme pédagogique | 64-65 |

AXE STRATÉGIQUE N°6

ÉCOUTER, ENCOURAGER ET VALORISER LES INITIATIVES LOCALES

| | |
|--|-------|
| Fiche-action n° 6.1 | |
| Organiser un Forum Contributif tous les ans | 68-69 |
| Fiche-action n° 6.2 | |
| Créer et décerner un label « initiative locale positive » | 70-71 |
| Fiche-action n° 6.3 | |
| Développer une culture d'innovation au sein de la collectivité | 72-74 |



Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 mai pour adopter le nouvel agenda 21 de notre commune. Il fait suite au premier agenda 21 adopté en 2011, qui avait amorcé l'adaptation d'Ermont à une démarche de développement durable.

Durant ces six premières années, 70 % des engagements pris ont été pour l'essentiel réalisés, dans des domaines qui vont du traitement des déchets à la protection de la biodiversité, de l'interdiction des pesticides à l'adoption de comportements écoresponsables.

Avec le nouvel agenda 21, le changement – déjà bien amorcé – des comportements individuels et collectifs reste à l'ordre du jour, ce qui comprend :

- l'attention portée à notre entourage (de quartier, familial ou de travail) pour déceler les situations d'isolement ou de détresse ;
- l'éducation et la formation de tous au développement durable, en commençant par les plus jeunes mais en n'oubliant personne, avec la création d'une ferme ;
- l'amélioration des pratiques des services municipaux.

L'accent est aussi mis sur la prévention du gaspillage et la valorisation des déchets. C'est ainsi qu'outre la poursuite des économies d'énergie, la réduction du gaspillage des denrées alimentaires devient prioritaire. Enfin, les espaces urbains seront adaptés aux besoins actuels et futurs notamment pour mieux s'adapter aux changements climatiques.

Pour que l'agenda 21 réussisse, deux conditions sont nécessaires : la première est la simplicité des objectifs et des moyens, de façon à ce que chacun comprenne ce qu'il peut faire pour le bien de tous. La seconde est la mobilisation de tous car ce changement des comportements collectifs ne peut concerner une minorité éclairée. Dans cet esprit, toutes les initiatives seront les bienvenues.

Hugues Portelli, Votre Maire
Céline Bouvet, Adjoint au Maire
chargée du Développement Durable



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

Le développement durable fait désormais partie intégrante des orientations stratégiques des Etats. En 2015, 193 pays ont approuvé les 17 objectifs de développement durable (ODD) portés par l'Organisation des Nations Unies. La même année, l'Accord de Paris, premier texte élaboré par l'ensemble des pays de la planète, est adopté pour contenir le réchauffement climatique.

Mais c'est bien à l'échelle des territoires que se dessinent des solutions, inscrivant concrètement le développement durable dans les réalités sociales et économiques. Sur le plan local en effet, des solutions pertinentes existent, simples ou novatrices, qui font d'une ville comme Ermont un lieu de vie plus agréable, un territoire plus résilient, une communauté plus soudée avec des politiques publiques tournées vers demain.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À ERMONT

Depuis plus de 10 ans, la Ville d'Ermont s'est engagée dans une démarche globale de développement durable qui repose sur trois principaux piliers :

- Le cadre de vie avec la requalification d'espaces verts, le développement de zones 30 et de bornes enterrées, la préservation des cœurs d'îlots...
- Des équipements structurants comme un réseau de chaleur fonctionnant à 60% au bois, la construction d'un bassin de stockage des eaux unitaires de 5500 m³ ou encore 4 gares,
- Une démarche Agenda 21, cadre de travail commun aux acteurs du territoire qui a permis de faire évoluer les modes de gouvernance et les pratiques professionnelles et offert un cadre d'expression pour se projeter dans le long terme.

Le premier plan d'actions Agenda 21, adopté fin 2011 et qui comportait 85 mesures, a permis de voir la ville passer au « zéro phyto », réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts, implanter des ruches, protéger les cœurs d'îlots, recruter une intervenante en développement durable pour délivrer des interventions en classe, créer un repair café hebdomadaire et des jardins partagés, développer les clauses sociales dans les marchés publics, lancer le Forum Contributif...

UNE STRATÉGIE EN 6 AXES QUI ENGAGE TOUT LE MONDE

Après un premier plan d'actions portant sur la période 2012-2017, la Ville d'Ermont lance le deuxième acte de son Agenda 21 pour la période 2018-2020. Conçu avec des habitants, des entrepreneurs, les services municipaux et les élus, ce nouvel Agenda 21 cherche à offrir une vision positive du territoire et de son avenir autour de quelques sujets cruciaux comme la transition vers une économie circulaire pour produire et consommer mieux, la volonté de tisser des liens sociaux durables pour que l'isolement ne soit pas une fatalité, ou encore le renforcement de l'éducation à la nature pour mieux comprendre notre lien vital à elle.

Car l'ampleur des défis à relever implique notre responsabilité envers les autres, la planète et les générations futures, la mise en œuvre de l'Agenda 21 d'Ermont s'appuie sur la participation renforcée des citoyens, des acteurs économiques et des services municipaux.

Concrètement, l'Agenda 21 d'Ermont s'appuie sur une stratégie en 6 grands axes qui correspondent à des enjeux identifiés lors de la concertation :

1. Améliorer les pratiques des services municipaux (8 actions)
2. Gaspiller moins et mieux valoriser nos déchets (5 actions)

3. Adapter les espaces urbains aux besoins actuels et futurs (3 actions)
4. Être plus attentif aux autres (4 actions)
5. Éduquer et former à la nature et au développement durable (5 actions)
6. Écouter, encourager et valoriser les initiatives locales (3 actions)

28 ACTIONS CONCRÈTES ET DES OBJECTIFS CLAIRS

8 actions pour Améliorer les pratiques des services municipaux :

La Ville d'Ermont s'engage à être encore plus exemplaire dans ses pratiques quotidiennes : renforcement des achats publics durables, réduction de 30% des consommations de papier de bureau, suppression de la vaisselle jetable en plastique, compostage des biodéchets sur les deux plus importantes cantines scolaires...

5 actions pour Gaspiller moins et mieux valoriser nos déchets

Parce que les ressources naturelles ne sont pas illimitées, ces 5 actions engagent chacun à les économiser : valorisation des invendus alimentaires des commerces, installation de boîte à livres dans tous les quartiers, implantation de 10 nouvelles bornes textile-linge-chaussures, réparation des appareils avec les ateliers hebdomadaires du Repair Café d'Ermont...



3 actions pour adapter les espaces urbains aux besoins actuels et futurs

La Ville d'Ermont propose 3 actions visant à s'adapter aux effets du changement climatique et aux besoins des ermontois : création d'îlots de fraîcheur urbains (périmètres ayant une action rafraîchissante grâce à la présence de végétaux), lancement d'un « permis de végétaliser », réflexion pour la création d'un espace de co-working.

4 actions pour Être plus attentifs aux autres

L'isolement relationnel est un phénomène si complexe à comprendre et à repérer que la Ville d'Ermont invite chacun à être plus attentifs aux autres à travers des actions innovantes : campagne de sensibilisation à l'isolement, création d'« entourages » de proximité, meilleure compréhension des freins à la mobilité des Seniors...

5 actions pour Éduquer et former à la nature et au développement durable

Pour permettre aux petits citoyens de renouer un lien à la nature pour leur propre bien-être, la Ville d'Ermont prévoit de construire une ferme pédagogique et de multiplier les expériences de nature à l'école ou hors temps scolaire. Des cycles de formation seront proposés chaque année aux adultes pour leur permettre d'acquérir des savoirs utiles et plus respectueux de l'environnement.

3 actions pour Écouter, encourager et valoriser les initiatives locales

Innover dans le secteur public, c'est se donner l'opportunité de produire un service de meilleure qualité, mobiliser les équipes, s'adapter aux évolutions sociétales et mettre en avant les ressources et les savoir-faire locaux. Ainsi, la Ville d'Ermont veut favoriser le développement d'une culture de l'innovation au sein de ses équipes mais également sur le territoire, en pérennisant le Forum Contributif et en labellisant chaque année des initiatives locales positives.

UN PROGRAMME D'ACTIONS ÉLABORÉ EN COMMUN

Ce projet local de développement durable d'Ermont est né d'un double travail : un bilan du premier Agenda 21 et un large processus de concertation.

Le bilan réalisé en 2017 a permis de pointer certaines difficultés méthodologiques que le nouvel Agenda 21 cherche à résoudre : Resserré sur 6 axes stratégiques et 28 actions, le nouvel Agenda 21 sera moins complexe à piloter que le premier qui comptait 21 axes et 85 actions,

Afin de réduire le risque d'essoufflement inhérent à ce type de démarche, le nouveau plan d'action est prévu pour être déployé sur 2 ans contre 5 ans précédemment.

Chaque action est pilotée par un service ou un acteur bien identifié, épaulé par une équipe-projet pour plus de transversalité

Deux temps forts annuels rythmeront l'avancée des travaux : un comité de pilotage en amont des préparations budgétaires et un rapport d'activités en fin d'année.

Glissant, l'Agenda 21 s'adaptera au fil de son déploiement et pourra être modifié si une action est réalisée ou jugée inefficace.

La concertation réalisée auprès des habitants, des structures locales, des services municipaux et des élus a permis d'identifier 12 sujets prioritaires dont 4 sont devenus des axes stratégiques du nouvel Agenda 21. En outre, 11 propositions d'habitants ont été retenues pour être dans le nouveau plan d'actions, soit 40% des actions, comme la mise en place de composteurs dans les écoles, la création d'un « permis de végétaliser » ou encore le déploiement de boîtes à livres.





AXE STRATÉGIQUE N°1

**AMÉLIORER LES PRATIQUES
DES SERVICES MUNICIPAUX**



OBJECTIFS

- Réduire le gaspillage alimentaire de 30% dans les cantines d'Ermont d'ici 2020

INDICATEURS

- Poids des déchets alimentaires des cantines scolaires

ACTION PILOTÉE PAR

Direction de l'action éducative

ÉQUIPE PROJET

- Accueils de loisirs
- Restauration scolaire
- Syndicat Emeraude
- Prestataire en charge du diagnostic
- Service Développement durable

AVANCEMENT

démarrée

ORIGINE DE L'IDÉE

Habitants et interne

PARTENAIRES À SOLLICITER

Prestataire de restauration scolaire - Enseignants

PARTICIPATION DES HABITANTS

- Sensibilisation des parents d'élèves
- Participation des enfants aux pesées puis aux actions

PUBLIC CIBLÉ

Convives - Équipes de restauration scolaire et d'animation

- Prestataire de restauration scolaire
- Enseignants - Parents d'élèves

2018

- Mai et juin : Réalisation du diagnostic (pesées)
- Septembre : Restitution et construction d'un plan d'actions
- Octobre, novembre et décembre : mise en œuvre des premières actions

2019

- Nouvelles pesées
- Première évaluation et consolidation des actions

// CONSTAT DE DÉPART

- Environ 1 repas sur 3 est jeté en restauration scolaire (Ademe).
- Pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente l'équivalent de 13 800 repas gaspillés pour un coût moyen de 20 000 € (Ademe).
- La Ville d'Ermont a fourni plus de 333 000 repas et 193 000 goûters en 2017.
- Le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires d'Ermont pourrait équivaloir à 23 tonnes par an (70 grammes par repas selon les estimations de l'Ademe).

// DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville d'Ermont souhaite montrer l'exemple en matière de gaspillage alimentaire en se fixant l'objectif de réduire **de 30 % le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires qu'elle gère d'ici 2020** par rapport à 2018.

Le gaspillage alimentaire correspond à « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée » (source : pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, juin 2013). Il faut distinguer ces denrées des déchets alimentaires non évitables de type : coquilles d'œufs, épluchures, os de viande, etc...

Le gaspillage a lieu tout au long de la chaîne, depuis les champs jusqu'à l'assiette. Concernant les cantines scolaires, on retrouve plus particulièrement le gaspillage :

- En cuisine centrale : menu inadapté, surestimation des quantités commandées avant confection des plats, erreur de manipulation ou stockage, surplus non utilisés, conditionnement peu adapté.
- Lors du service : panne des réfrigérateurs, matériel de réchauffe aux capacités limitées pour la bonne réchauffe des plats, portions mal adaptées, présentation des aliments, accompagnement des convives insuffisant.
- Lors de la consommation : plats non appréciés par les convives, manque de temps, cadre peu propice, convives absents.

- Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration scolaire en se basant sur deux écoles (Victor-Hugo et Louis-Pasteur) comportant deux volets : des opérations de pesées des aliments gaspillés et l'analyse des process et des pratiques (comportement des convives, étude du marché de restauration scolaire, fonctionnement des restaurants, processus de commandes, etc.).
- Quantifier le gaspillage alimentaire et en identifier les causes principales.
- Construire un programme d'actions pour réduire ce gaspillage (modifications de procédures, projets multi-acteurs, sensibilisation et formation).
- Mettre en œuvre des actions.
- Suivre l'évolution du gaspillage.
- Faire un bilan et pérenniser les actions.

Une convention de partenariat, signée entre la Ville d'Ermont et le Syndicat Emeraude en avril 2018, encadre et détaille cette action.

Coût du projet pour la Ville :  (petit matériel, outils de communication...)
Cofinancements :
 Syndicat Emeraude

Pour remédier à cette situation, la Ville d'Ermont, en partenariat avec le Syndicat Emeraude, prévoit de :



// CONSTAT DE DÉPART

- La Ville d'Ermont accueille chaque jour 1840 enfants dans 7 restaurants scolaires.
- 333 000 repas et 193 000 goûters ont été servis dans les cantines d'Ermont en 2017.
- 40 tonnes de déchets alimentaires ont été produits dans les cantines d'Ermont en 2017 (soit 120 grammes par repas selon les estimations de l'Ademe).

// DESCRIPTION DE L'ACTION

En complémentarité de l'action de réduction du gaspillage alimentaire, la Ville d'Ermont souhaite détourner des ordures ménagères résiduelles une partie des déchets alimentaires non évitables, en mettant en place des composteurs sur deux sites de restauration scolaire.

la formation du personnel, des actions de communication et de sensibilisation, l'installation des composteurs sur sites, le reporting...

Actuellement, les biodéchets des cantines finissent dans la poubelle d'ordures ménagères, puis sont incinérés. Or, ils se caractérisent par une très forte teneur en eau, de l'ordre de 60 à 90 %. Les incinérer revient donc à « brûler » de l'eau.

Coût du projet pour la Ville :  (prestataire et matériel)
Cofinancement éventuel : Syndicat Emeraude

En outre, la gestion des ordures ménagères résiduelles représente un coût financier non négligeable pour la collectivité. Détourner les biodéchets de ce flux est donc un levier intéressant d'économies.

Selon l'Ademe, chaque repas servi en cantine scolaire génère 120 grammes de déchets alimentaires dont une partie évitable (le « gaspillage ») et une partie non évitable (les « déchets ») qu'il est possible de composter en partie.

La Ville d'Ermont mettra en place **des composteurs sur deux sites scolaires d'ici 2020**, avant de généraliser l'action à l'ensemble des sites. Elle sollicitera pour l'occasion un prestataire spécialisé pour l'aider dans la réalisation d'un diagnostic,



// CONSTAT DE DÉPART

- La commande publique représente une dépense d'environ 200 mds d'euros par an en France.
- En 2013, seuls 6,7 % des marchés de plus de 90 000 €HT comportaient une clause environnementale.
- Les règles de la Commande Publique ont évolué avec la loi de transition énergétique (décret 2016-360).
- Les processus internes ne prévoient pas assez de temps de réflexion en amont du renouvellement des marchés.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Un achat durable est un achat qui répond à un triple enjeu :

- L'enjeu économique : réfléchir en « coût global » pour intégrer tout ce que va coûter réellement l'offre (prix d'acquisition, coût de maintenance, fin de vie, etc.)
- L'enjeu social : favoriser l'insertion de personnes en difficulté, travailler avec des entreprises qui respectent les droits des salariés et la santé des consommateurs
- L'enjeu environnemental : favoriser l'économie circulaire, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions.

Les textes réglementaires en vigueur relatifs aux marchés publics offrent plusieurs outils pour acheter « mieux ». En outre, le code de l'environnement précise que « la commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire » (économie de la fonctionnalité, réemploi des produits, réutilisation des déchets, biens incorporant des matières issues du recyclage).

Mais il n'y a pas d'achats durables sans interrogation préalable sur les besoins, les types d'achats, les usages et les procédures d'achats elles-mêmes. C'est pourquoi un diagnostic stratégique sera réalisé pour permettre à la collectivité d'identifier des marchés publics sur lesquels agir concrètement, d'améliorer ses process et d'intégrer la compétence « achat ».

Cette nécessaire évolution des pratiques passe également par la formation et l'accompagnement des services municipaux avec :

- La formation « Achat » du Service des Marchés Publics
- La formation des services municipaux aux achats durables
- La création d'une « boîte à outils » pour accompagner les services (calendrier stratégique, revue de veille...)

Coût du projet pour la ville :



(prestataire du diagnostic, formation du Service Marchés aux achats)

Ressources documentaires :

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental de mars 2018 : www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2018/2018_06_commande_publicque_responsable.pdf



// CONSTAT DE DÉPART

- Le Secteur de la construction est responsable de 50 % du total des ressources naturelles exploitées et de 40 % des déchets produits.
- En 2014, les activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont généré 227,5 millions de tonnes de déchets en France.
- A l'heure actuelle, le secteur du bâtiment recycle environ 50 % de ses déchets mais seulement 30 % des matériaux non inertes non dangereux issus du second œuvre.
- Le réemploi est encore peu développé dans les démarches de valorisation des déchets de chantier du bâtiment.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

C'est pour réduire son impact environnemental et favoriser l'économie circulaire que la Ville d'Ermont impulse une action d'exemplarité autour du réemploi et du recyclage des déchets de chantier dont elle est maître d'ouvrage.

Sur un chantier, il existe 3 grands types de déchets :

- Les déchets inertes, facilement recyclés sous forme de matériaux (gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage)
- Les déchets non inertes non dangereux, peu recyclés à ce jour malgré un gisement important (métaux, complexes isolants, PVC, polystyrène, plâtre, bois...)
- Les déchets dangereux, qui font l'objet d'un traitement particulier.

En matière de déchets, il appartient à l'ensemble des acteurs de prendre des dispositions jusqu'à leur élimination finale (article L.541-2 du Code de l'environnement). Cela revient notamment au maître d'ouvrage de formaliser ses exigences et ses attentes envers le maître d'œuvre et/ou les entreprises qui doivent proposer des solutions.

Dans cette optique, la Ville d'Ermont souhaite mener une première expérience de gestion durable des déchets sur l'un de ses chantiers, s'appuyant sur la commande publique à travers des prescriptions qui permettront notamment de :

- réduire la production de déchets,
- donner une priorité au réemploi,
- organiser la gestion et le suivi des déchets (suivi, traçabilité, remise d'un bilan)

À l'issue de cette première expérience, l'objectif est de généraliser progressivement l'action à l'ensemble des chantiers de construction et de travaux routiers.

Coût du projet pour la Ville : (selon coût du chantier)

Cofinancements éventuels : Ademe

Ressources documentaires :

Rapport sur le projet DEMOCLES (juillet 2016) qui a permis de mettre en évidence un panel de bonnes pratiques, depuis l'amont du chantier jusqu'à la réception des travaux :

www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/democles-201607-rapport.pdf

Guide d'intégration des prescriptions « Déchets » dans les CCTP et les contrats cadres de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition :

www.recylum.com/democles/guide-moa-moe.pdf

Fiche technique ADEME : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche_technique_dechets-batiment-2017-09.pdf



// CONSTAT DE DÉPART

- Ces 20 dernières années, la consommation de papier a augmenté de 126% dans le monde.
- La moitié du papier consommé en France l'est au bureau.
- La Ville d'Ermont utilise environ 3000 ramettes de papier par an.
- En 2015, la gestion des papiers usagés de la ville d'Ermont a coûté 1458 € pour 13 tonnes collectées et sa vente a permis des recettes de 972 €.
- Le coût des cartouches des imprimantes personnelles est d'environ 17 000 € par an.
- La Ville n'utilise actuellement pas de papier recyclé pour son papier de bureau.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Produire, imprimer et recycler du papier a un coût environnemental : contribution à la déforestation, emploi et rejet de substances toxiques dans la nature, industrie grosse consommatrice d'eau et d'énergie.

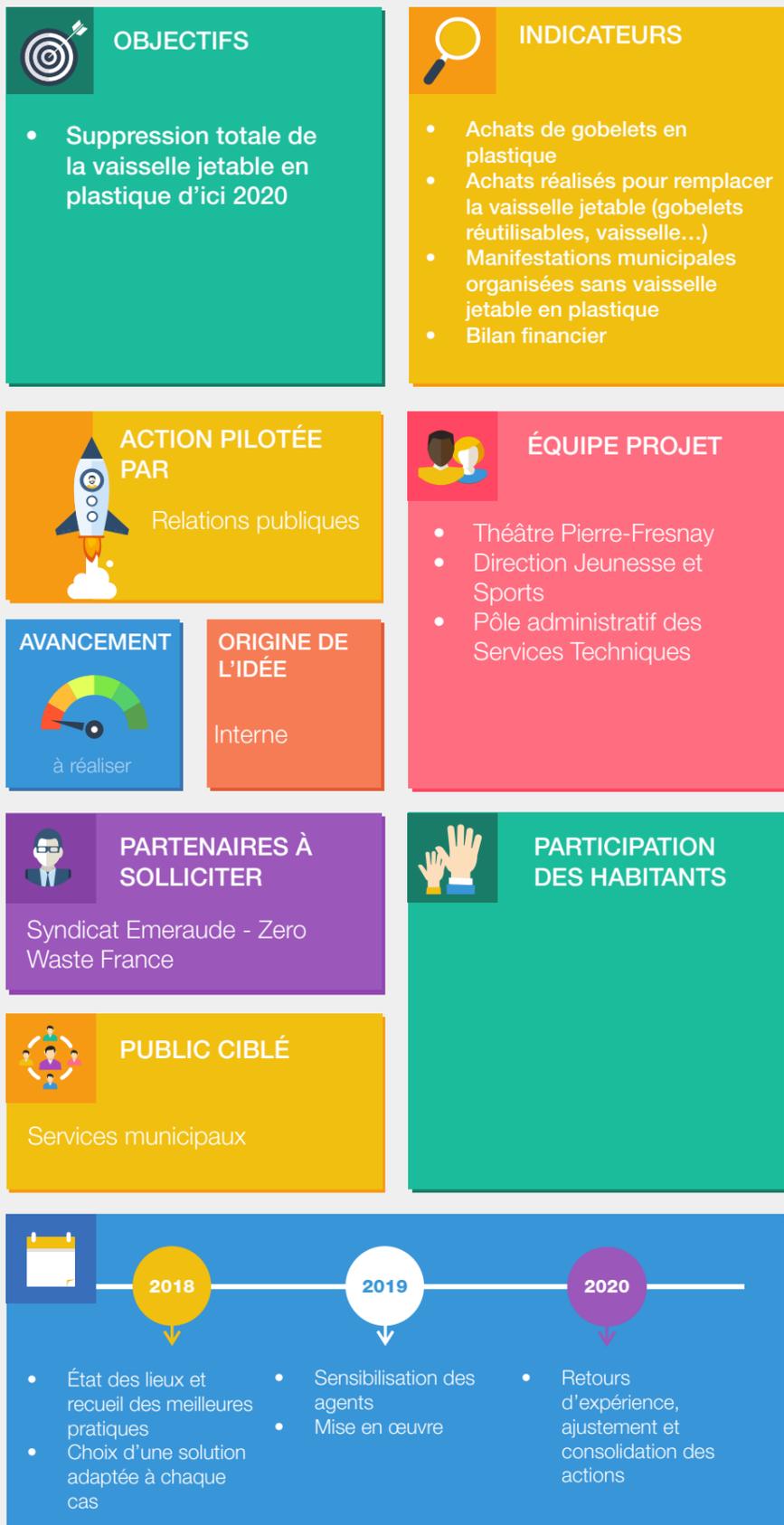
Pour limiter son empreinte environnementale mais également ses dépenses, la Ville d'Ermont souhaite réduire significativement ses consommations de papier de bureau et développer l'achat de papier recyclé, tout en améliorant son tri, mis en place depuis près de 10 ans.

Concernant la réduction des consommations de papier, plusieurs pistes d'amélioration seront étudiées comme la suppression des imprimantes personnelles, le paramétrage des photocopieurs ou encore la réduction des impressions au duplicopieur. Concernant l'amélioration du tri du papier, le rappel des consignes et une nouvelle campagne de dotation en bacs de tri sélectif seront réalisés. Enfin, l'introduction de papier recyclé sera effectuée via le marché public de fourniture de papier.

Mais ces actions ne seront véritablement efficaces qu'avec l'adhésion des agents municipaux. C'est pourquoi leur sensibilisation est au cœur de la démarche. Cette sensibilisation s'appuiera notamment sur une phase d'expérimentation qui permettra de tester simultanément plusieurs solutions et d'en mesurer l'efficacité. Une phase de

consolidation devra permettre d'ancrer de nouvelles habitudes pour atteindre les objectifs fixés.

Coût du projet pour la Ville : (petit matériel, papier recyclé...)
Cofinancements éventuels : Syndicat Emeraude



// CONSTAT DE DÉPART

- Au total, près de 5 milliards de gobelets plastique sont utilisés par an en France, générant 32 000 tonnes de déchets plastiques dont seulement 1% sont recyclés.
- Ces déchets ne sont pas valorisés en l'absence de filière adaptée, avec par conséquent une incinération ou mise en décharge systématique après leur très courte utilisation.
- L'accumulation de déchets en plastique provenant des terres représente une grave menace pour les océans et la biodiversité marine.
- La Mairie d'Ermont commande 30 000 gobelets par an pour ses fontaines à eau.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte (TECV) interdit à toute personne physique ou morale l'usage ou la distribution de vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes) à partir de 2020. Même si de bonnes pratiques sont déjà en place, l'application de cette loi implique pour la Mairie d'Ermont de supprimer totalement de son fonctionnement les gobelets, verres et assiettes en plastique.

La troisième étape correspond à la mise en œuvre effective des alternatives avec une période de sensibilisation en amont et une période d'ajustement en aval, en fonction des retours d'expériences.

Coût du projet pour la Ville : (matériel)



La mise en œuvre de cette action nécessite de réaliser tout d'abord un état des lieux :

- Des usages par les services municipaux de vaisselle jetable : réunions, déjeuner, manifestations, fontaines...
- Du type de vaisselle et des quantités consommés
- Des contraintes liées aux sites, aux événements, etc.

À l'appui d'un recueil de bonnes pratiques, la deuxième étape consiste à étudier une alternative pour chaque usage actuel de vaisselle jetable en plastique en fonction des besoins et des contraintes identifiés, comme :

- Le remplacement par de la « vraie » vaisselle
- L'usage de gobelets en plastique réutilisables ou « Ecocup »
- L'utilisation de vaisselle jetable «compostable en compostage domestique» (NF T51-800) ou de produits contenant un minimum de 50% de matières biosourcées en 2020



// CONSTAT DE DÉPART

- 2 millions de tonnes de mobilier sont jetées chaque année en France dont 250 000 tonnes de mobilier de bureau des entreprises.
- 85% de ce mobilier est enfoui ou incinéré.
- Seulement 1% des équipements électriques des entreprises sont réutilisés.
- Ces biens ont un fort impact environnemental (extraction de ressources naturelles, émissions de gaz à effet de serre, toxicité des composants...).

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Consciente de l'épuisement des ressources naturelles et des pollutions liées à la consommation de certains biens, la Ville d'Ermont souhaite adopter des pratiques plus durables concernant la fin de vie du matériel qu'elle achète, en particulier le mobilier de bureau et les équipements électriques.

L'action consiste à réaliser un diagnostic afin d'améliorer la prise en charge de ces biens en déterminant :

- Le type de matériel concerné
- Leur poids
- Leur destination en fin de vie
- Leur état pour estimer leur ré employabilité

In fine, ce diagnostic doit permettre à la collectivité de trouver les filières de réemploi ou de recyclage adaptées et de signer les conventions ad-hoc avec les éco-organismes ou structures concernés.

Dans un deuxième temps, dans le cadre du développement des achats publics durables de la collectivité, une réflexion sur la périodicité du renouvellement de certains matériels sera réalisée, tout comme sur leur provenance.

Moyens financiers :  (éventuelles prestations de collectes)



// CONSTAT DE DÉPART

- Les dépenses d'énergie de la collectivité représentent 50% des charges à caractère général de la ville.
- L'électricité représente à elle seule une dépense annuelle d'environ 720 000 €, soit 35% des charges à caractère général ou encore 2.4% des dépenses de fonctionnement de la ville (Direction des affaires financières, année 2017).
- Les améliorations énergétiques effectuées sur le patrimoine de la Ville sont réalisées par éléments et/ou pour d'autres motifs.
- Les consommations énergétiques sont suivies partiellement et essentiellement pour des raisons de contrôle budgétaire.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

La gestion de l'énergie représente un enjeu environnemental, stratégique et financier majeur, notamment pour le secteur public. L'enjeu énergétique est d'autant plus crucial pour les collectivités que leur patrimoine bâti est souvent énergivore, représentant une part non négligeable de leurs dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Comme beaucoup d'autres, la Ville d'Ermont est confrontée à ces problématiques. C'est pourquoi elle mène, avec les villes d'Enghien-les-Bains, Saint-Gratien et Eaubonne, une réflexion visant à améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine bâti et à réduire ses dépenses d'énergie. Les 4 villes ont donc sollicité l'IAU-ARENE, organisme public spécialisé sur ces sujets, pour les y aider.

Concrètement, cette réflexion collective consiste à :

- Réaliser plusieurs pré-diagnostic énergétiques sur des bâtiments publics avec une réflexion sur les grandes lignes de la politique énergétique patrimoniale, la place de l'énergie dans la gestion des sites, l'analyse de données et la formulation de pistes de recommandations par bâtiment
- Définir une stratégie commune de rénovation énergétique du patrimoine communal avec plusieurs volets possibles : préconisations techniques, sensibilisation des usagers, partage de bonnes pratiques, partenariats, etc.
- Créer des clusters locaux avec les collectivités,

entreprises et autres parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre ces opérations d'efficacité énergétique.

En parallèle, la Ville d'Ermont mènera une action de sensibilisation des agents et usagers à la réduction des consommations d'électricité liées aux usages des bâtiments (éclairage, fonctionnement du matériel informatique) :

- Campagne de mesure basée sur les comportements « habituels » des usagers sur une période donnée et communication des résultats
- Lancement d'un défi collectif de réduction de consommations sur une période donnée et communication des résultats

L'objectif de cette opération est de montrer, chiffres à l'appui, que des comportements vertueux permettent d'obtenir une baisse des consommations puis de lancer une réflexion collective pour ancrer ces gestes dans la durée.

Moyens financiers :  (prestataire pour l'opération de sensibilisation)
Cofinancements : IAU – ARENE (financements européens)



AXE STRATÉGIQUE N°2

**GASPILLER MOINS ET MIEUX
VALORISER NOS DÉCHETS**





// CONSTAT DE DÉPART

- Un quart de la production mondiale est jetée sans être consommée alors que dans le même temps, 1/6 de la population mondiale souffre de malnutrition.
- 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année en France, équivalent à 16 milliards d'euros (Ademe).
- Le gaspillage alimentaire représente un important coût environnemental : utilisation d'espaces agricoles, d'eau, d'énergie et émissions de gaz à effet de serre.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Problème éthique, coût financier, impact environnemental : face à ces constats, des actions de terrain se sont développées depuis quelques années pour réduire le gaspillage et valoriser les surplus alimentaires provenant des commerces. Un mouvement qui a également donné naissance à une législation spécifique :

- L'article 102 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte intitulé « Lutte contre le Gaspillage alimentaire »
- La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui priorise le type d'actions à mener en matière de réduction du gaspillage alimentaire, de la prévention au compostage.

S'appuyant sur ces éléments, il est possible d'agir concrètement afin de ne plus jeter les invendus alimentaires mais plutôt de créer de la valeur à partir de ces invendus en :

- améliorant les circuits de redistribution en direction de l'aide alimentaire
- trouvant des débouchés pour les invendus alimentaires non récupérables pour l'aide alimentaire

Dans cette optique, le Syndicat Emeraude et la Ville d'Ermont s'associent pour :

- Evaluer les ressources disponibles (invendus, biodéchets) et les besoins correspondants (aide alimentaire, transformation, compost, méthanisation, etc.) selon les filières les plus

pertinentes

- Définir les leviers et les solutions de mise en relation des ressources et des besoins
- Accompagner la mise en œuvre des solutions identifiées
- Promouvoir cette action pour mobiliser le territoire

La Ville d'Ermont souhaite notamment accompagner l'Epicerie Sociale pour l'aider à résoudre les problèmes qu'elle peut rencontrer concernant l'acheminement ou l'écoulement des produits lorsqu'ils sont ponctuellement en trop grande quantité.

Coût du projet pour la Ville :  (communication, cofinancement de certaines actions)
Cofinancements éventuels : Région IDF, commerçants



// CONSTAT DE DÉPART

- 219 tonnes de déchets ont été collectées en 2015 sur le Marché Saint-Flaive, pour un coût de gestion de 92 265 € TTC supporté par la collectivité.
- 60 tonnes de biodéchets sont générés chaque année sur le marché selon une estimation du Syndicat Emeraude.
- À ce jour, aucune action de prévention et de tri des déchets n'est mise en place.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Encouragée par la Ville d'Ermont et le Syndicat Emeraude, la société Lombard et Guérin engage une démarche pour réduire, trier et valoriser les déchets générés par le Marché Saint-Flaive.

Mais la gestion des déchets sur les marchés forains est complexe à appréhender du fait :

- De la multiplicité des acteurs (différents services de différentes collectivités, commerçants, consommateurs)
- Des différents flux et quantités de déchets produits (déchets organiques, cartons, cagettes, bois, palettes)
- De contraintes de temps et d'espace.

Malgré ces freins, il est possible de mettre en place des actions et d'améliorer significativement les performances de ces marchés.

À ce stade, différentes pistes de travail sont envisagées afin de réduire et de valoriser au mieux les déchets du Marché Saint-Flaive tout en tenant compte de l'équilibre économique :

- La caractérisation des déchets du marché qui permettra de connaître plus précisément les types de flux en présence, la part de biodéchets, la part d'invendus consommables ou valorisables, la part de cartons et d'emballages, etc.
- La recherche de solutions techniques adaptées aux contraintes : où stocker les conteneurs ou autre matériel entre deux marchés ?

Faut-il distribuer du matériel de pré-collecte aux commerçants ? Que faire de la glace des poissonniers ? Etc.

- Une réflexion sur les déchets et invendus alimentaires : redistribution des invendus consommables (Epicerie sociale, glanage...), valorisation des invendus non consommables (pour la nourriture animale par exemple), compostage des biodéchets...
- Une réflexion particulière sur la collecte des cartons
- La sensibilisation et l'accompagnement des commerçants et du placier
- Le suivi des coûts de gestion des déchets du marché

Les principaux objectifs de cette action sont de réduire le gaspillage alimentaire, les tonnages de déchets incinérés, les coûts de gestion supportés par la collectivité et de faire respecter la réglementation.

Coût du projet pour la Ville : 
(quelques aménagements éventuels)
Cofinancements éventuels : Ademe

Ressource documentaire :
Étude de l'Ademe sur le tri des marchés forains réalisée en 2016 : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tri_dechets_marches_forains_201610_rapport.pdf



// CONSTAT DE DÉPART

- Chaque année, une personne jette 20 kilos de déchets électriques et électroniques.
- Les quantités de déchets électriques et électroniques tendent à augmenter.
- 50% des appareils jetés peuvent encore fonctionner.
- La production et la consommation des appareils électriques et électroniques ou des vêtements ont un important coût environnemental et social.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Les « Repair Café » sont nés en Hollande en 2009 sur l'idée d'une élue locale. Ils permettent à des personnes de réparer des objets en un lieu déterminé où des outils sont mis à leur disposition et où ils sont aidés par des volontaires. Les objectifs de cette démarche sont divers : réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets, transmettre des connaissances, venir en aide aux ménages rencontrant des difficultés financières et créer du lien social.

Le Repair Café d'Ermont a été lancé en avril 2015 et ouvre depuis lors, tous les samedis matins ainsi que les premiers lundis du mois. Le Repair Café d'Ermont est un projet porté par la Municipalité qui fonctionne grâce à un noyau stable d'environ 20 bénévoles, ainsi que des personnes qui arrivent et repartent en fonction de leur parcours de vie (retour à l'emploi, naissance, déménagement). Les bénévoles expriment régulièrement leur plaisir à participer à ce projet qui leur permet de développer confiance et estime de soi. Le Repair Café d'Ermont semble être à ce jour, le seul repair café hebdomadaire municipal.

Sur 29 mois de fonctionnement effectif, le Repair Café présente le bilan chiffré suivant :

- Plus de 2000 interventions correspondant à 8000 kg d'objets
- Environ 70% des réparations réussissent
- 65 interventions en moyenne par mois
- 16 interventions en moyenne lors de chaque atelier

Le Repair Café d'Ermont bénéficie d'une image positive et sa réputation dépasse les frontières de la commune :

- Des élus ou responsables d'autres communes du Val-d'Oise viennent fréquemment s'inspirer du Repair Café d'Ermont
- La presse ou les médias sollicitent régulièrement le Repair Café (BFM TV, VOTV, Le Parisien, ...)
- D'autres types de structures contactent également la ville, pour le visiter ou évoquer des projets communs, en matière d'insertion notamment.

Convaincue des bienfaits du Repair Café d'Ermont, la Ville d'Ermont souhaite garantir la continuité de ce « service » hybride tout en ouvrant des perspectives de développement pour les 5 années à venir comme :

- Développer les partenariats (nouveaux créneaux, nouveaux publics)
- Se tourner vers la fabrication numérique pour attirer les plus jeunes
- Mieux évaluer les impacts du projet

En outre, le Repair Café d'Ermont déménagera courant 2018 dans un nouveau local.

Coût du projet pour la Ville :  (frais de fonctionnement de moins de 500€ par an, éventuels frais de déménagement en 2018)



// CONSTAT DE DÉPART

- 43 % de la population de plus de 15 ans n'a lu aucun livre en 2012 (INSEE).
- L'accès au livre est profondément inégal selon les milieux sociaux.
- 100 millions de livres sont pilonnés chaque année en France.
- Le remplacement des forêts anciennes par des monocultures d'eucalyptus pour la pâte à papier vierge engendre une perte de biodiversité et l'érosion des sols.
- La production de livres requiert une grande consommation d'énergie et d'eau, ainsi que l'utilisation de substances chimiques toxiques à l'origine d'émissions polluantes dangereuses pour la santé.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, permettant d'allonger leur durée de vie et privilégiant l'accès à la culture. Les boîtes à livres connaissent un essor important depuis quelques années en France. À Ermont, plusieurs dispositifs de boîtes à livres sont déjà expérimentés :

- Une boîte installée sur le site de la Gare Ermont-Eaubonne à l'initiative du Conseil de quartier en 2017
- Deux boîtes accessibles dans les parkings de la gare Ermont-Eaubonne et de l'Audience à l'initiative du Groupe Effia avec le Fonds Decitre
- Un espace de dons de livres disponible à la Maison des Associations à l'initiative de la MJC
- Un projet de boîte en cours au niveau de la Maison de quartier des Espérances.

La Ville d'Ermont souhaite mener une démarche d'implantation de nouvelles boîtes à livres coordonnée et cohérente à l'échelle de la commune afin de:

- Rendre les livres et la lecture accessibles aux ermontois de tous les quartiers
- Inciter les visiteurs à aller dans les bibliothèques
- Donner une seconde vie aux livres et aux revues

Après une évaluation de l'existant (modes de gestion, usages, contraintes...), elle s'assurera d'identifier des sites d'implantation accessibles, visibles, tenant compte des contraintes de sécurité (rue, établissements publics, halls d'immeubles privés...)

et des personnes ou structures relais en charge de leur gestion.

Coût du projet pour la ville :  (achat ou fabrication des boîtes à livres)
Cofinancements éventuels : Région IDF, Fonds Decitre



// CONSTAT DE DÉPART

- La consommation de vêtements a été multipliée par 2 en 20 ans.
- Le coût du traitement des textiles collectés dans les Ordures Ménagères Résiduelles est de 193€/tonne.
- Un vêtement collecté en ordures ménagères n'est ni réemployé, ni recyclé.
- Déposer ses textiles dans une borne permet de les réemployer, de les recycler, de créer des emplois solidaires pour un coût de 0 € la tonne collectée.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

En 2015, environ 500 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude via les bornes, soit 1,8 kg/hab/an. En implantant de nouveaux points d'apport volontaire, 860 tonnes supplémentaires de textiles pourraient être facilement collectées, soit 5 kg/hab/an.

installation sera accompagnée d'une campagne de communication pour permettre aux habitants de repérer ces nouveaux points de collecte.

Coût du projet pour la Ville : 0 €
Cofinancement : Eco-TLC (éco-organisme)

Pour atteindre cet objectif, le ratio idéal est d'un point d'apport volontaire pour 2000 habitants. À ce jour, seules trois communes du Syndicat Emeraude répondent à ce critère : Margency, Montigny-les-Cormeilles et Sannois. La commune d'Ermont dispose quant à elle de 5 bornes textiles : il serait donc nécessaire d'en implanter au moins 10 supplémentaires sur le territoire.

Après une étude d'implantation de ces nouvelles bornes sur le domaine public de la commune d'Ermont par le Syndicat Emeraude et le Service Municipal de la Voirie, la Mairie d'Ermont signera une convention avec le Syndicat Emeraude qui permettra d'une part, de définir les engagements de chacun et d'autre part de notifier les nouveaux emplacements des conteneurs.

Une fois la convention signée, le collecteur ECOTEXTILE livrera et installera à ses frais les conteneurs textiles aux emplacements notifiés par la commune et le Syndicat Emeraude. ECOTEXTILE en assurera l'exploitation et l'entretien ainsi que la collecte des Textiles-Linge-Chaussures. Cette



AXE STRATÉGIQUE N°3

**ADAPTER LES ESPACES
URBAINS AUX BESOINS
ACTUELS ET FUTURS**





// CONSTAT DE DÉPART

- Dans un îlot de chaleur urbain, le thermomètre peut afficher 5 à 12 ° de plus qu'en milieu naturel.
- Un diagnostic de vulnérabilité réalisé en 2015 prévoit la hausse des risques cardio-vasculaires et respiratoires lié à ce phénomène sur le territoire.
- Les îlots de chaleur urbain entraînent également des risques pour la biodiversité.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Un îlot de chaleur urbain correspond à une zone urbaine dont la température est beaucoup plus élevée – de 5 à 12° de plus – que celle des zones naturelles. L'intensité de ce phénomène dépend de :

- Facteurs « extérieurs » : météo, heure de la journée, saison
- Causes spécifiques au milieu urbain et au bâti : degré d'urbanisation, faible albédo des matériaux (couleurs sombres qui absorbent la chaleur), imperméabilisation des sols, déficit de végétation et d'eau, utilisation de climatiseurs...

Les changements climatiques, en engendrant des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses, amplifient ce phénomène. En outre, les conditions propices à la formation des îlots de chaleur urbains sont les mêmes que celles qui participent aux épisodes de pollution de l'air.

Il a été démontré que les îlots de chaleur urbains cumulés à la pollution atmosphérique impactent la santé humaine, en particulier celle des personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques dont les effets redoublent avec la chaleur (diabète, insuffisance respiratoire, maladies neurologiques et rénales...).

Pour contrer ce phénomène, la Ville d'Ermont prévoit de préserver et créer des îlots de fraîcheur urbains, c'est-à-dire des périmètres ayant une action

rafraîchissante grâce à la présence de végétation et/ou l'utilisation de matériaux clairs, en :

- Inventoriant les secteurs où les habitants sont les plus exposés au risque d'îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur existants
- Ciblant les secteurs à rafraîchir en priorité et les îlots de fraîcheur à préserver
- Élaborant une stratégie pour conserver et créer de nouveaux îlots de fraîcheur, intégrant les actions du plan canicule
- Sensibilisant les habitants à ce risque.

En parallèle de ce diagnostic stratégique, la Ville d'Ermont souhaite mener dès 2018, une première expérimentation en créant un îlot de fraîcheur avec la participation des habitants.

Coût du projet pour la Ville : 
(prestataires, aménagements éventuels)
Cofinancements éventuels : Ademe



// CONSTAT DE DÉPART

- Les ermontois aspirent à jardiner et à embellir certains espaces de leurs quartiers.
- Certains espaces verts de la ville sont pauvres en biodiversité (étude CAUE gestion différenciée, diagnostic PLU).
- Le phénomène d'îlots de chaleur urbains peut être atténué par la végétalisation.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Les espaces de nature en ville font bénéficier les populations urbaines d'une multitude de services : l'interception du ruissellement des eaux, la régulation thermique, la préservation de la biodiversité (Boudes, 2010). Ces services sont aussi à portée sociale (santé, loisirs...) et économique (requalification d'espaces, attractivité...). Les études révèlent aussi que les Français accordent de plus en plus d'importance à la végétalisation des villes.

De nombreuses initiatives de renforcement de la nature voient le jour (toits ou murs végétaux par exemple) et de nouvelles formes d'appropriation de l'espace public pour végétaliser la ville émergent sur l'impulsion des habitants : jardins partagés, incroyables comestibles, fleurissement des pieds d'arbres...

C'est pour renforcer ces nouvelles formes de végétalisation du domaine public que la Ville d'Ermont souhaite créer, à l'instar de villes comme Bondy, Arcueil ou Choisy-le-roi, un « permis de végétaliser ». S'appuyant sur l'implication des habitants, les objectifs de cette démarche sont multiples :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- contribuer au développement d'îlots de fraîcheur ;
- participer à l'embellissement du cadre de vie ;
- créer du lien entre les habitants.

Concrètement, le permis de végétaliser permet

à une personne de réaliser et d'entretenir un dispositif de végétalisation sur l'espace public (pieds d'arbres, jardinières mobiles...) selon des critères définis par la collectivité (respect des normes de sécurité, cohérence paysagère, pas de produits phytosanitaires, listes de plantes obligatoires, pas de plantes invasives, etc...). Le permis est accordé pour une durée définie et peut être résilié en cas de manquement du bénéficiaire aux engagements prévus.

La Ville d'Ermont souhaite démarrer par une phase expérimentale autorisant la végétalisation de pieds d'arbres et d'espaces verts communaux sur des sites prédéfinis. Elle souhaite également encourager les bailleurs sociaux à autoriser la végétalisation de leurs résidences par leurs locataires. Pour cela, elle prévoit notamment de réaliser un kit d'accompagnement à leur intention.



Coût du projet pour la Ville : (outils de communication, éventuels aménagements)
Cofinancements éventuels : Région IDF, grandes enseignes de jardinage



// CONSTAT DE DÉPART

- De nombreuses demandes de locaux adressées à la ville restent non satisfaites.
- Le coût des locaux professionnels est difficile à supporter pour de petites structures.
- Les temps de trajet domicile-travail sont longs (1h30 à 2h30 en Région parisienne) et génèrent perte de temps, stress, coûts financiers.
- Les modes de travail évoluent grâce au numérique et la recherche d'efficacité pousse les entreprises à réduire leurs surfaces de bureaux.
- Le télétravail occasionnel est désormais possible (loi travail).

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour les travailleurs indépendants, les personnes en recherche d'emploi, les artisans, les étudiants ou encore les TPE, les espaces de travail partagés permettent de rompre l'isolement et de trouver les équipements de base nécessaires à leurs activités à moindre coût. Ils sont aussi une solution intermédiaire offrant aux salariés de meilleures conditions que le domicile pour travailler à distance et réduire les besoins en déplacement.

Pour les territoires, un espace de travail mutualisé a un impact positif. Selon la Caisse des Dépôts, pour une commune qui accueille un tel espace :

- La population augmente en moyenne de 56 habitants
- 9 emplois sont créés dans les commerces de proximité et les services
- 57 000 € supplémentaires sont dépensés par an dans les commerces locaux
- Les recettes fiscales de la commune augmentent de 50 000 €

Le nombre d'espaces de travail mutualisés a explosé depuis 2010 en Île-de-France. Ce foisonnement est le reflet à la fois de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire francilien et des mutations à l'œuvre dans les pratiques de travail. Ces espaces incarnent aussi une approche renouvelée des espaces « publics », ouverts, collaboratifs et modulables, favorisant l'innovation.

La création de lieux mutualisés est souvent le résultat de synergies entre partenaires publics et acteurs privés. Le rôle de la collectivité est primordiale puisque c'est elle qui va pouvoir favoriser l'impulsion de ces démarches en réunissant les conditions nécessaires à leur développement, en accompagnant les acteurs, en mobilisant les parties prenantes du territoire... Néanmoins, elle n'a pas vocation à participer à leur financement.

La Ville d'Ermont a lancé, depuis 2016, une large réflexion afin d'impulser et d'accompagner la création d'un espace de travail mutualisé sur son territoire, accompagnée par l'IAU-ARENE et par un bureau d'études spécialisé. À ce stade, elle travaille à créer les conditions d'émergence de ce projet qui sont de :

- Identifier un porteur de projet suffisamment solide
- Trouver un local adapté

Le projet ne pourra se poursuivre qu'à ces deux conditions.

Coût du projet pour la Ville :  (étude de faisabilité)

Cofinancements éventuels : Communauté d'agglomération Val Paris, Région IDF, Europe.



AXE STRATÉGIQUE N°4

**ÊTRE PLUS ATTENTIF
AUX AUTRES**





// CONSTAT DE DÉPART

- 7 citoyens sur 10 reconnaissent avoir déjà souffert de solitude (sondage TNS Sofres 2014).
- 85% des citoyens se disent prêts à en faire davantage pour lutter contre l'isolement et la solitude (sondage TNS Sofres 2014).
- L'isolement ne se «voit» pas.
- Le mal-être lié à l'isolement est souvent difficilement perceptible pour les proches.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

D'après le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), l'isolement social est « la situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger ». Toujours d'après le CESE, pour prévenir l'isolement, il est nécessaire de mieux le définir d'une part, et d'articuler l'action citoyenne avec celle des acteurs institutionnels et des professionnels d'autre part.

Dans cette optique, la Ville d'Ermont mènera une campagne de sensibilisation à l'isolement incluant deux volets :

- Un volet « information » dont l'objectif est d'expliquer au grand public ce qu'est l'isolement à travers une définition objective nourrie d'indicateurs locaux (personnes vivant seules, foyers monoparentaux, personnes âgées, personnes au chômage...) et une définition plus subjective par le biais d'entretiens (sentiment d'isolement, regard des autres, estime de soi...)
- Un volet « mobilisation » pour inciter les habitants à agir autour d'eux en leur proposant des outils et des idées d'actions simples à mettre en œuvre.

Les premières pistes envisagées pour informer et mobiliser sont :

- la réalisation d'une campagne de communication percutante et positive (affiches, rencontres, articles...)

- la création d'un « kit de mobilisation contre l'isolement » à destination des habitants (idées d'actions à mettre en place dans son voisinage comme le prêt d'objets, l'échange de journaux, le jardinage, l'organisation d'un repas...)
- un stand au forum des associations pour lancer la campagne
- le « recrutement » d'ambassadeurs pour relayer la campagne
- la création d'outils et d'indicateurs propres à Ermont

Coût du projet pour la Ville :  (outils de communication)

Cofinancements éventuels : CNAV, ARS, Conseil Départemental 95, Région Île-de-France...

Ressources documentaires :

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_17_isolement_social.pdf

Rapport de la Fondation de France : www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Les_solitudes_en_France_-_Fondation_de_France_2014.pdf



// CONSTAT DE DÉPART

- D'après le baromètre 2014 « Les solitudes en France » :
 - 12% des individus âgés de 18 ans et plus sont en situation d'isolement,
 - 39 % des Français n'ont pas ou peu de contacts dans leur entourage familial,
 - 36 % n'ont pas ou peu de contacts avec leurs voisins.
- Le vieillissement de la population et l'éclatement familial accentuent le risque d'isolement.
- À Ermont, 31% des ménages vivaient seuls en 2013 avec un taux de pauvreté deux fois plus élevé que celui des couples (source – Analyse des Besoins Sociaux 2013).
- Le CCAS a des difficultés à trouver des bénévoles pour les visites de convivialité.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les ans, la presse rapporte des cas de personnes isolées décédées à leur domicile quel que soit leur âge dans l'indifférence totale. Ces personnes repliées sur elles-mêmes sont souvent dans l'incapacité de franchir la porte d'une structure ou ne sortent que par nécessité (pharmacien, médecin, commerce de proximité ...). En amont de ces situations extrêmes, il existe une diversité de cas et différents degrés d' « isolement relationnel ». Les institutions ne peuvent faire face seules à ces situations et encore moins procéder au repérage des personnes isolées, tant cela est complexe.

Selon la Fondation de France, sont considérées comme étant en situation d'isolement relationnel, les personnes qui n'ont pas ou peu de relations sociales au sein du réseau familial, professionnel, amical ou encore territorial. On observe la progression de l'isolement chez les personnes âgées ou encore « la difficulté croissante des individus à développer leurs sociabilités de proximité ». Sur ce dernier point, 39 % des personnes interrogées par la Fondation de France en 2014 considèrent en effet, soit que les relations entre les gens ne sont pas bonnes au sein de leur quartier ou de leur commune, soit qu'elles s'inscrivent dans un rapport d'indifférence.

C'est pour agir sur la qualité des relations sociales de proximité que la Ville d'Ermont souhaite mobiliser citoyens et acteurs de terrain. Elle propose pour cela d'expérimenter un mode d'intervention innovant : la constitution de petits réseaux de proximité composés de citoyens volontaires, de professionnels et d'associations facilement identifiables. Ces « entourages » mailleront le

territoire et auront pour rôles de :

- permettre à la personne isolée d'identifier facilement des interlocuteurs bienveillants
- « d'aller vers » les personnes isolées pour prendre des nouvelles, proposer un service, offrir un café, écouter, orienter, accompagner si besoin...
- veiller sur les personnes les plus vulnérables et si nécessaire, procéder à leur signalement auprès des structures compétentes.

Ce mode d'action, plus souple que le mode associatif, permettra aux personnes qui souhaitent agir, de s'investir selon leur disponibilité et de ne pas se retrouver seules face à des situations pouvant être difficiles. Pour identifier et accompagner les futurs membres de ces « entourages », la Ville d'Ermont s'appuiera notamment sur la campagne de sensibilisation à l'isolement (action 4.1), mettra à disposition des outils de repérage et d'orientation (action 4.4), encouragera et valorisera les initiatives et les réseaux de solidarités déjà existants.

Coût du projet pour la Ville : 
Cofinancements éventuels : CNAV, ARS, Conseil Départemental 95, Région Île-de-France...

Ressources documentaires :
 Association Voisins Solidaires : www.voisinssolidaires.fr/association-voisinage
 Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental : www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_17_isolement_social.pdf
 Rapport de la Fondation de France : www.monalisa-asso.fr/images/pdf/Les_solitudes_en_France_-_Fondation_de_France_2014.pdf



// CONSTAT DE DÉPART

- Le risque d'isolement augmente chez les seniors : contacts moins fréquents avec la famille et le voisinage, réduction des sorties, diminution de l'autonomie.
- Les seniors marchent plus que le reste de la population mais ils sont plus fragiles : la moitié des piétons tués chaque année sont des seniors.
- Le manque de mobilier urbain pour faire des pauses est un facteur limitant les sorties des seniors.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Bien que la demande de mobilité décline progressivement avec l'âge, la capacité à se déplacer permet aux seniors de rester autonomes et d'avoir des relations sociales le plus longtemps possible. Il apparaît donc pertinent de mieux comprendre les facteurs limitant ou au contraire favorisant les déplacements des personnes âgées à partir de leur expérience vécue dans le but d'adapter l'offre existante et future.

L'action consiste donc à mener une étude qualitative visant à mieux comprendre le vécu des Seniors en matière de mobilité avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. S'intéressant à des profils et des situations divers, l'analyse doit notamment permettre de comprendre quels sont les principaux déplacements des seniors, les modes de transport utilisés, les itinéraires, les difficultés rencontrées, etc. Le contenu du cahier des charges sera précisé par l'équipe-projet.

Dans un deuxième temps, le partage de cette étude en interne et auprès de partenaires locaux permettra d'engager une réflexion autour de différents sujets (sécurité, modes actifs, usage de la voiture, transports publics, transport à la demande, etc.). In fine, cette étude doit permettre d'anticiper les besoins futurs des personnes âgées en matière de mobilité.

Coût du projet pour la Ville : 
(étude)

Ressources documentaires :

- ADEUS, La mobilité quotidienne des seniors, avril 2011
- CERTU / Chronos, La mobilité des seniors en chiffres, 2013
- PREDIT, Projets de vie et de mobilités durables pour bien vieillir dans les territoires en 2030 – Rapport final, juillet 2012



// CONSTAT DE DÉPART

- Le paysage institutionnel en matière d'action sociale et médico-sociale est complexe.
- Le CCAS manque de visibilité et ses missions sont parfois méconnues.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Malgré les outils développés par les CCAS pour diffuser l'information concernant leur offre de services à la population, ils sont parfois mal connus sur leur territoire. Or, la communication directe auprès des usagers et des partenaires est essentielle au bon fonctionnement d'un CCAS.

Partant de ce constat, le CCAS d'Ermont souhaite innover et développer des moyens de communication plus efficaces. Pour cela, l'action consiste à repenser la communication en direction des professionnels et des institutions du territoire, considérant qu'une meilleure information des professionnels peut entraîner une meilleure prise en charge des usagers.

Les étapes envisagées sont les suivantes :

- Réalisation d'un état des lieux des modes et des supports de communication existants
- Réalisation d'une cartographie des structures et identification des interlocuteurs prioritaires
- Création et/ou modernisation des outils de communication (plaquette papier, page internet du CCAS, newsletter, rapport d'activités, rencontres...)
- Élaboration d'indicateurs communs

Coût du projet pour la Ville :



(outils de communication)

Cofinancement possibles : UNCCAS



AXE STRATÉGIQUE N°5

**ÉDUQUER ET FORMER
À LA NATURE ET AU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**





// CONSTAT DE DÉPART

- Les enfants sont parfois exclus de l'espace urbain (peu d'espace, circulation automobile...).
- Les parents considèrent la rue comme un endroit peu sûr et ne laissent pas sortir les enfants.
- Les enfants connaissent mal leur environnement et leur ville.
- L'usage des écrans devient excessif et les activités physiques se réduisent, engendrant des problèmes de santé.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme « Rue aux enfants, rues pour tous », proposé par un collectif d'associations et soutenu par plusieurs ministères, vise à faire revenir les enfants dans l'espace public en fermant une ou des rues lors d'un évènement ponctuel jusqu'à la fermeture complète d'une rue à la circulation dans certains cas. La rue est alors animée, aménagée, équipée pour que les enfants se réapproprient la ville. Les rencontres entre habitants d'un même quartier sont ainsi facilitées. Ce sont aussi des évènements permettant de sensibiliser les familles à la mobilité durable, à l'usage excessif des écrans, aux activités de plein air...

Ce programme se décline sous la forme d'un appel à projets puis d'une labellisation pour les démarches répondant à plusieurs critères comme le soutien de la collectivité territoriale, la localisation et les caractéristiques spatiales, la participation des habitants et enfants au projet...

À Ermont, l'objectif est de rendre l'espace public plus « accueillant » pour les enfants et de favoriser les activités de plein air en :

- Labellisant le Sentier Nature, situé rue François-Moreau. Ce sentier a été imaginé et réalisé par le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes en 2017 pour offrir à tous un « coin » de nature, un lieu d'observation de la biodiversité mais également un espace de respiration et de repos

accessible directement depuis la rue. Ce Sentier Nature a d'ores et déjà été retenu dans l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » et fera l'objet d'un évènement au printemps 2018 en vue de sa labellisation.

- Créant une autre « rue aux enfants » (soit un évènement, soit de manière pérenne) afin de rendre l'espace public plus accueillant pour les enfants là où l'urbanisation est la plus dense.

Coût du projet pour la Ville : (prestataires pour les évènements, outils de communication)

Cofinancement éventuels : Région IDF, Conseil Départemental 95



// CONSTAT DE DÉPART

- En ville, les enfants sont moins en contact avec la nature et souvent la craignent (peur des insectes, des araignées...).
- Les professionnels de l'éducation organisent de moins en moins d'activités en pleine nature dû au coût ou aux restrictions liées à la sécurité.
- Les enfants et les jeunes sont surtout sensibilisés à l'environnement par les médias et ne vivent pas ou peu d'expériences directes.
- Le manque de nature entraînerait des troubles : hyperactivité, prise de poids, hypertension, diabète, myopie, asthme, dépression...

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain qui devront faire face à des changements globaux (perte de biodiversité, pénuries d'eau, périodes de canicule...). Il est important de les sensibiliser dès aujourd'hui à la fragilité des ressources naturelles, sans alarmisme, mais en abordant le sujet par l'expérimentation et par le jeu. Ces expériences sensibles ont pour but d'observer, de faire aimer, de donner envie de connaître pour enfin vouloir protéger.

Afin de retisser un lien « émotionnel » direct entre les enfants citadins et la nature, la Ville d'Ermont propose, via son intervenante spécialisée, trois axes de travail :

- Créer, développer, valoriser des outils accessibles à tous et les diffuser largement : guide de la nature à Ermont, Sentier Nature, Parcourama...
- Mener une action-pilote, ciblée sur un groupe d'enfants très éloignés de la nature : leur faire découvrir la nature en ville, la campagne proche, la forêt, voire leur proposer un séjour en pleine nature, les rendre acteurs de ces découvertes avec, par exemple, la tenue d'un journal de bord photos ou vidéos...
- Continuer à proposer des activités de médiation scientifique aux écoles et aux accueils de loisirs axées sur la découverte de la nature, en particulier l'apiculture, bon vecteur d'éducation.

Coût du projet pour la Ville :  (sorties, outils, aménagements...)
Cofinancement éventuels : Région IDF, CD95



// CONSTAT DE DÉPART

- Le développement durable, comme discipline et mode d'action, est une notion complexe à appréhender.
- Les sites scolaires de la ville représentent d'importants coûts environnementaux et financiers (travaux, énergies, achats, gaspillage alimentaire, déchets...).
- Les interventions en EDD ont permis de toucher environ 35% des écoliers ermontois en 2015/2016.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est une « mission de l'école qu'elle exerce dans le cadre d'une démarche partenariale entre la communauté éducative, les collectivités territoriales et les parties prenantes et associations intervenant dans le champ de cette éducation transversale » (circulaire n°2015-018 du 4 février 2015).

Un partenariat entre écoles et collectivité existe déjà à Ermont depuis plus de 6 ans, où une intervenante accompagne les enseignants des écoles dans leurs projets d'éducation au développement durable en leur proposant :

- des jeux et outils originaux permettant d'aborder les thèmes du développement durable de façon ludique (Parcourons la Ville d'Ermont, Parcourama...)
- des activités pratiques pour approfondir des sujets étudiés en classe (expériences sur les conditions de germination de graines, étapes de la filtration d'eau telles que mises en œuvre dans une station d'épuration, processus de fabrication de papier recyclé...)
- des sorties dans la ville (visites de jardins, animation « abeilles », visites des serres municipales, jeux de piste...)
- des programmes susceptibles de les intéresser (animations du Syndicat Émeraude, programmes de sciences participatives de Vigie Nature École...)

La liste des interventions n'est pas entièrement pré-définie. Elle est établie en fonction des besoins et des demandes des enseignants. Le contenu de ces interventions est construit avec eux. Les activités s'appuient autant que possible sur le contexte local de la ville ou de l'école et peuvent se dérouler dans ou hors de la classe.

Convaincue de son intérêt, la Ville d'Ermont poursuivra cette action d'accompagnement auprès des classes d'Ermont autour de deux axes particuliers :

- la connaissance et le lien des enfants à la nature (voir action 5.2).
- la création d'outils et de jeux originaux

Après plus de 6 ans de mise en œuvre, la Ville d'Ermont souhaite également mener une évaluation qualitative de cette action, afin d'en mesurer l'impact à plus long terme.

Coût du projet pour la Ville :  (petit matériel, outils de communication, hors salaires)



// CONSTAT DE DÉPART

- Certains savoir-faire se perdent, alors qu'ils peuvent permettre de faire des économies et d'être plus autonome.
- Les messages médiatiques en matière de développement durable sont souvent moralisateurs et donc inefficaces.
- Les comportements individuels sont ancrés et la résistance au changement est forte.
- L'apprentissage entre pairs est une méthode efficace.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

« Faire soi-même » séduit de plus en plus de personnes, quel que soit la catégorie socio-professionnelle, le sexe, l'âge, la situation géographique et les revenus. De ce fait, ces dernières années ont vu se développer les tutoriels accessibles sur le web, les repair cafés, les ressourceries, les imprimantes 3D...

Les raisons de cet essor sont multiples : crise économique, défiance vis-à-vis des fabricants, besoin de retrouver une activité manuelle, envie de gaspiller moins... En outre, d'après une étude de l'institut IPSOS datant de 2015, « 66% des Français sont persuadés que dans le monde de demain, la « débrouille » sera plus importante que les diplômes ».

S'appuyant sur cet engouement, la Ville d'Ermont souhaite proposer aux habitants des cycles de formation sur un thème différent chaque année comme :

- Cultiver ses légumes
- Réaliser de petits travaux dans son logement
- Faire un diagnostic énergétique de son logement
- Apprendre l'apiculture...

Les cycles de formation seront construits en fonction de chaque thème et s'appuieront au maximum sur les ressources locales. Ils bénéficieront à un groupe d'une vingtaine de personnes environ qui, une fois formées, deviendront « ambassadrices » et transmettront les savoirs acquis à d'autres. En développant l'autonomie des habitants, cette méthode permet de

diffuser les savoirs plus largement et plus longtemps sans l'intervention de la collectivité.

Par la même occasion, cette action vise à développer les liens de proximité (faire-ensemble) et à faire adopter des gestes plus vertueux sur le plan environnemental : jardinage naturel, économies d'énergie et d'eau, protection de la biodiversité...

Coût du projet pour la Ville :  (prestataire pour un cycle de formation par an)



// CONSTAT DE DÉPART

- En ville, les enfants sont moins en contact avec la nature et la craignent parfois (peur des insectes, des araignées...).
- Les professionnels de l'éducation organisent de moins en moins d'activités en pleine nature dû au coût ou aux restrictions liées à la sécurité.
- Les enfants et les jeunes sont surtout sensibilisés à l'environnement par les médias et ne vivent pas ou peu d'expériences directes.
- Le manque de nature entraînerait des troubles : hyperactivité, prise de poids, hypertension, diabète, myopie, asthme, dépression...
- L'usage des écrans devient excessif et les activités physiques se réduisent, engendrant des problèmes de santé.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Les fermes pédagogiques sont de bons outils au service de l'éducation du public à la nature. Le plus souvent en milieu urbain, on retrouve des fermes d'animation dont l'activité principale est d'accueillir et sensibiliser les enfants. Pour cela, ces structures disposent en général d'une diversité d'espèces animales domestiques et de zones de cultures à visée pédagogique. La commercialisation de la production agricole est de ce fait une activité secondaire.

Convaincue de l'intérêt de tels lieux pour renouer un lien entre enfants et nature, la Ville d'Ermont met à disposition un terrain de 8000 m² à proximité du Foirail pour la création d'une ferme pédagogique.

La Ville d'Ermont attend de cette ferme pédagogique qu'elle soit un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement des enfants de la ville et des communes du secteur avec espaces de découverte des animaux de la ferme, potagers pédagogiques et salles d'activités. Un programme d'animation conçu pour offrir une variété d'approches (scientifique, artistique, sensorielle...) y sera délivré tout au long de l'année en direction du plus grand nombre :

- Dans le cadre scolaire, la visite de la ferme pédagogique s'intégrera dans les programmes (découverte du monde vivant, observation et description de la nature, connaissance de la vie

animale et végétale) et permettra aux équipes pédagogiques d'ancrer l'enseignement dans le réel.

- Hors du temps scolaire, la ferme pédagogique sera un lieu d'apprentissage pour les enfants et les jeunes de tout milieu social et culturel.
- Enfin, la découverte de la ferme sensibilisera le plus grand nombre aux liens entre villes et campagnes, et aux questions clés de l'environnement et du développement durable.

Outre son rôle pédagogique, la ferme sera également un lieu de détente et de loisirs pour les familles, un lieu de rendez-vous conviviaux et si possible, un lieu de vente des produits de la ferme (miel, œufs...). Elle contribuera à ce titre au dynamisme du territoire, à l'enrichissement des partenariats locaux et à la création de liens de proximité.

Coût du projet pour la Ville :





AXE STRATÉGIQUE N°6

**ÉCOUTER, ENCOURAGER
ET VALORISER LES
INITIATIVES LOCALES**





// CONSTAT DE DÉPART

- Plusieurs risques pèsent sur nos sociétés : changements climatiques, montée de l'individualisme, raréfaction des ressources naturelles, globalisation...
- Les modes de vie et les demandes sociales évoluent, appelant de nouveaux besoins.
- Des contraintes économiques et institutionnelles croissantes s'imposent aux territoires.
- Les collectivités ne peuvent répondre seules à ces risques et ces nouveaux besoins.
- Il est difficile de mobiliser les habitants pour participer à la vie locale.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Forum Contributif est un évènement invitant les habitants à participer à des ateliers de créativité pour soutenir des porteurs de projets qui innovent sur des sujets essentiels : emploi, alimentation, éducation, environnement...

Le Forum Contributif est aussi un processus d'innovation territoriale qui « débouche sur de nouvelles formes de services, de valorisation des ressources locales, d'organisation et de gouvernance, au bénéfice des habitants du territoire et de manière spécifique à ce territoire » (Cap Rural).

À Ermont, deux forums contributifs ont déjà eu lieu s'appuyant sur la participation de citoyens volontaires qui ont conçu, organisé et animé l'évènement aux côtés de la Mairie. En ce sens, le Forum Contributif d'Ermont résulte d'un apprentissage collectif et de la coopération entre habitants et collectivité autour des objectifs suivants :

- Développer l'innovation sociale pour induire du changement positif dans la vie quotidienne des habitants
- Valoriser le potentiel d'innovation et de créativité des habitants et des acteurs locaux
- Créer des liens durables et de la solidarité.

Organisé sur 2 jours, le premier Forum Contributif en 2017 a permis de faire émerger une vingtaine de projets locaux. La deuxième édition, sur 1 journée en 2018, a permis de soutenir 10 projets et de récompenser 3 lauréats.

Convaincue des effets positifs de cette démarche sur son territoire, la Ville d'Ermont encourage les anim'acteurs et d'autres citoyens volontaires à la pérenniser. Elle mettra pour cela chaque année à disposition du projet, tant qu'elle le jugera utile, un budget ainsi qu'un lieu.

Coût du projet pour la Ville : 20 000 € par an (formation de bénévoles, évènement, prix)

Cofinancements éventuels : Région IDF, Appels à projets (La France s'engage, la Fabrique Aviva...)



// CONSTAT DE DÉPART

- Il existe de nombreuses initiatives positives dans les territoires mais elles ne sont pas toujours connues et valorisées.
- Quand on a le sentiment d'agir seul, il est plus facile de se décourager.
- Les messages médiatiques en matière de développement durable sont souvent moralisateurs et donc inefficaces.
- Il est difficile de mobiliser les habitants autour de l'Agenda 21, qui reste une démarche méconnue.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le prolongement de l'Agenda 21 ermontois, la Ville d'Ermont crée le label « Initiative locale positive » afin de reconnaître et mettre en avant les actions citoyennes, associatives, entrepreneuriales ou dites de « RSE » (responsabilité sociale des entreprises) ayant un impact positif pour le territoire :



La Ville d'Ermont souhaite labelliser ainsi au moins 10 initiatives par an, lors du Forum Contributif ou à d'autres occasions, dans des domaines divers comme la consommation et la production durable, l'entraide et la solidarité, la protection du climat et de la biodiversité, l'économie durable et éco-activités... En complément de la labellisation, elle créera également un outil de communication permettant à chacun de constater le foisonnement des initiatives et la créativité des acteurs du territoire (cartographie, annuaire...). L'objectif est d'encourager les individus et les organisations à agir.

12 initiatives ont déjà été labellisées à l'occasion du Forum Contributif 2018 :

- SOS Urgence Mamans, qui propose de la garde d'enfants en cas d'imprévu
- Le Cocott'arium, un poulailler collectif pour réduire les déchets des habitants
- Promea 95, qui promeut une approche innovante de l'insertion des personnes handicapées
- Kid's Village, pour découvrir l'anglais à tout âge
- Reso Kaleo, pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants
- Les Plants de Demain, un projet de maraîchage bio dans le Val-d'Oise
- Ze Fab Truck, pour découvrir la fabrication numérique en bas de chez soi
- Le Projet TEAME, un projet innovant pour l'insertion professionnelle des jeunes
- La Parent'Aise95, pour (re)découvrir le plaisir d'être parent
- Le Repair Café d'Ermont pour apprendre à réparer les objets ensemble
- La Conciergerie d'Ami Services, pour rendre des services du quotidien grâce à des emplois en insertion
- L'Association Solid'R'Mont, une association de femmes qui s'entraident

Coût du projet pour la Ville : 0 €



// CONSTAT DE DÉPART

- Les collectivités doivent faire face à une multiplicité de défis : transition écologique, inclusion numérique, adaptation au vieillissement, gestion des ressources humaines...
- Les métiers des collectivités se complexifient (législation, développement durable...).
- Les demandes sociales et les usages évoluent (essor du numérique, modes de travail...).
- La pression financière contraint les organisations à une réduction ou un redéploiement des moyens.

// DESCRIPTION DE L'ACTION

Innové dans le secteur public n'a de sens que s'il s'agit de produire un service de meilleure qualité, pour les usagers, les agents et les contribuables. C'est aussi se donner l'opportunité de réduire les coûts, de mobiliser les équipes et de s'adapter aux évolutions sociétales.

Une innovation est souvent une construction pluridisciplinaire qui implique de combiner différents regards et expertises (dont celle des usagers) et d'utiliser les leviers de l'intelligence collective. Mais avant de pouvoir innover collectivement, il s'agit de créer des conditions favorables à la germination des idées et des projets au sein de l'organisation, comme :

- Impliquer les employés dans les processus d'innovation
- Fournir la formation nécessaire sur les processus créatifs et d'innovation
- Reconnaître la créativité des employés
- Créer sa propre définition de l'innovation à l'interne pour susciter l'adhésion
- Accueillir les idées, informations et propositions venant de tous les horizons
- Mettre en place des outils qui favorisent la collaboration entre employés
- Etc.

- La constitution d'un groupe d'agents volontaires, qui auront pour mission de promouvoir l'innovation en interne et d'encourager la créativité des agents. Pour cela, le groupe devra au préalable s'appropriier les enjeux, méthodes, acteurs et outils de l'innovation publique par le biais de formations, de MOOC (cours en ligne), de jeux, etc.
- Le lancement d'un temps fort (concours, marché aux idées, ateliers de créativité...) destiné à l'ensemble des agents, pour faire émerger des idées innovantes en vue d'améliorer le service rendu aux usagers ou la qualité de vie au travail (par exemple : qualité de l'accueil des usagers, emploi des personnes handicapées, réduction des délais de traitement des dossiers, etc.).

Coût du projet pour la Ville :  (formations, outils de communication, prestations...)

À l'instar de nombreuses collectivités, la Ville d'Ermont souhaite elle aussi encourager une culture interne de l'innovation s'appuyant sur deux grands axes :

Le développement durable est l'affaire de tous !

**Vous souhaitez poser une question, participer à
une action ou proposer une idée ?**

Contactez le service municipal du
Développement Durable au **01 30 72 38 52** ou
developpementdurable@ville-ermont.fr

